



(2) **Appareil ou système de protection destiné à être utilisé en atmosphères explosibles
Directive 94/9/CE**

(1) **ATTESTATION D'EXAMEN CE DE TYPE**

(3) Numéro de l'attestation d'examen CE de type : **INERIS 16ATEX0008X**

(4) Appareil ou système de protection :

BOITE DE JONCTION ANTIDÉFLAGRANTE TYPE BHD□□

(5) Constructeur : **Zhejiang Tormin Electrical Co., Ltd.**

(6) Adresse : **No.35 Qingjiang Road, High-tech District, Wenzhou,
Zhejiang Province, China,**

(7) Cet appareil ou système de protection et toute autre variante acceptable de celui-ci sont décrits dans l'annexe de la présente attestation et dans les documents descriptifs cités dans cette annexe.

(8) L'INERIS, organisme notifié et identifié sous le numéro 0080, conformément à l'article 9 de la Directive du Conseil 94/9/CE du 23 Mars 1994, et accrédité par le COFRAC sous le n° 5-0045 dans le cadre de l'activité de certification de produits et services (portée disponible sur www.cofrac.fr) certifie que cet appareil ou système de protection répond aux Exigences Essentielles de Sécurité et de Santé en ce qui concerne la conception et la construction des appareils et des systèmes de protection destinés à être utilisés en atmosphères explosibles, décrites en annexe II de la Directive.

Les procédures de certification sont disponibles sur www.ineris.fr

Les examens et les essais sont consignés dans le rapport n° 031177/16.

(9) Le respect des Exigences Essentielles de Sécurité et de Santé est assuré par :

- la conformité à :

EN 60079-0 : 2012/A11:2013
EN 60079-1 : 2014
EN 60079-31 : 2014

- les solutions spécifiques adoptées par le constructeur pour satisfaire aux Exigences Essentielles de Sécurité et de Santé décrites dans les documents descriptifs.

- (10) Le signe X, lorsqu'il est placé à la suite du numéro de l'attestation d'examen CE de type, indique que cet appareil ou système de protection est soumis aux conditions spéciales pour une utilisation sûre, mentionnées dans l'annexe de la présente attestation.
- (11) Cette attestation d'examen CE de type se rapporte uniquement à la conception, aux examens et essais de l'appareil ou système de protection spécifié selon la directive 94/9/CE. D'autres exigences de cette Directive s'appliquent à la fabrication et à la fourniture de cet appareil ou système de protection, celles-ci ne sont pas couvertes par cette attestation.
- (12) Le marquage de l'appareillage ou du système de protection devra contenir :

 II 2GD

Verneuil-en-Halatte, 2016.04.06



Le Directeur Général de l'INERIS
Par délégation

(13)

A N N E X E

(14)

ATTESTATION D'EXAMEN CE DE TYPE N° INERIS 16ATEX0008X

(15)

DESCRIPTION DE L'APPAREIL OU SYSTEME DE PROTECTION

Boîtes de jonction antidéflagrantes destinées à être installées dans en zone explosive, zone 1 ou zone 2, groupe de gaz IIA, IIB ou IIC ou zone 21 ou zone 22, groupe de poussière IIIA, IIIB ou IIIC. La chambre antidéflagrante se compose d'une enceinte principale et d'un couvercle fileté. Il existe en trois modèles différents :

Le modèle boîte de jonction BHD01A a trois presse-étoupes avec bague d'étanchéités, l'un d'entre eux est fourni avec un adaptateur.

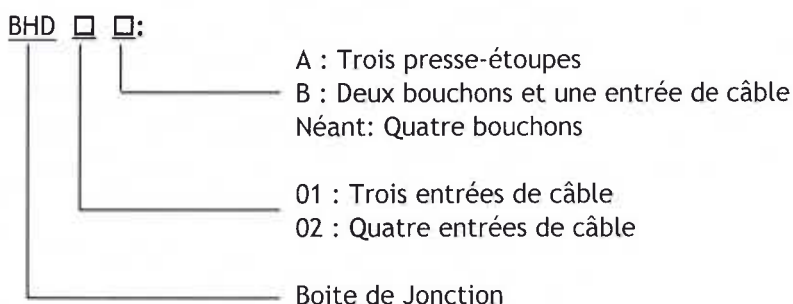
Le modèle boîte de jonction BHD01B a trois entrées de câble, deux d'entre eux sont pourvues de bouchons de niveau de protection Ex db IIC Gb / Ex tb IIIC Db, l'autre est fournie avec un presse-étoupe et un adaptateur.

Le modèle boîte de jonction BHD02 a quatre entrées de câble, toutes les entrées de câbles sont pourvues de bouchons de niveau de protection Ex db IIC Gb / Ex tb IIIC Db.

Cet équipement présente le degré de protection IP66 en accord avec les normes EN/IEC 60529.

Désignation du type:

BHD ☐ ☐ :



PARAMETRES RELATIFS A LA SECURITE

Tension nominal: ≤ 500 V (50 / 60 Hz)

Intensité nominal: 20 A

MARQUAGE

Le marquage doit être lisible et indélébile ; il doit comporter les indications suivantes :

Zhejiang Tormin Electrical CO., LTD
No.35 Qingjiang Road, High-tech District, Wenzhou,
Zhejiang Province, China
BHD01A ou BHD01B ou BHD02
INERIS 16ATEX0008X
(Numéro de série)
(Année de construction)

 II 2 GD

Ex db IIC T6 Gb

Ex tb IIIC T80°C Db IP66

Tamb = -50°C à +60°C

Entrées de câble : Voir instructions

AVERTISSEMENTS : NE PAS OUVRIR SOUS TENSION

DANGER POTENTIEL DE CHARGES ELECTROSTATIQUES (VOIR INSTRUCTIONS)

L'ensemble du marquage peut être réalisé dans la langue du pays d'utilisation.

L'appareil ou le système de protection doit aussi porter le marquage normalement prévu par les normes de construction qui le concernent.

EXAMENS ET ESSAIS INDIVIDUELS

Chaque exemplaire du matériel ci-dessus défini doit avoir subi avec succès, avant livraison, conformément au § 16.1 de la norme EN 60079-1, une épreuve de surpression statique de 12 bar d'une durée comprise entre 10 et 60 secondes.

(16) DOCUMENTS DESCRIPTIFS

Les documents descriptifs cités ci-après, constituent la documentation technique de l'appareil, objet de la présente attestation.

- Plans du produit BHD□-00.1-3 (22 pages, 19 plans)	datés le 2015.06.15
- Manuel d'instruction BHD□□ No:TM20150615002 Ver.:1.0 (7 pages)	daté le 2015.06.15
- Description du produit BHD□□ No:TM20150615001 Ver.:1.0 (4 pages)	datée le 2015.06.15
- Document matière No. JS20121021002	daté le 2012-10-21
- Test procédure No. JS20120321003	daté le 2012-10-21
- Document matière No. JS20150702002	daté le 2015-07-02
- Document matière No. JS20150702001	daté le 2015-07-02
- Document matière No. JS20150702003	daté le 2015-07-02

(17) CONDITIONS SPECIALES POUR UNE UTILISATION SURE

- La longueur et les filetages effectifs engagés des joints filetés antidéflagrants sont supérieurs aux valeurs indiquées dans les tableaux de la norme EN 60079-1. La réparation des joints filetés doit être faite en conformité avec les spécifications fournies par le fabricant.
- Pour les risques de décharge électrostatique, l'utilisateur doit se reporter à la notice d'instruction.

Les autres conditions sont définies dans la notice d'instructions.

(18) EXIGENCES ESSENTIELLES DE SECURITE ET DE SANTE

Le respect des Exigences Essentielles de Sécurité et de Santé est assuré par :

- La conformité aux normes listées au paragraphe (9).
- L'ensemble des dispositions adoptées par le constructeur et décrites dans les documents descriptifs.